

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 21 MARS 2022

Annexe de "La Vie Annaysienne"

RÉUNION DU 21 MARS 2022

Présents :

M.M. TERLAT Yves- MOREN Michèle – DANCOISNE Albert – DUPAYAGE Angèle – GAPENNE Marcel – HONORE Béatrice – HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine – PRIEM Sonia – LABALETTE Dominique – SOLTYS Arlette – THUMEREL Philippe – CHRISTMANN Chantal – ROBIDET Didier – TAILLEZ Louissette – CAMPEL Pascal – KUSNIREK David – CORTES Arlette – SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard

Excusés :

MM. BEAUCOURT Astrid (Pouvoir à Mme Michèle MOREN) – DERISBOURG Alexandre – DRUELLE Claude (Pouvoir à Yves TERLAT) – DELPIERRE Sandrine (Pouvoir à Mr ROBIDET Didier) – DELATTRE Adélaïde (Pouvoir à Mme Martine DEMEYERE) – DEDOURGE Tony – FROISSART Pascal



Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité du Débat d'Orientation Budgétaire, préliminaire obligatoire avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2022.

A été relevée la très lente évolution des recettes de la Commune notamment l'évolution des bases locatives fixées à 3,4 % pour 2022. Pour information, la commune n'a pas augmenté ses taux depuis plusieurs années et ne le prévoit pas en 2022. Cela se couple avec la forte baisse des dotations de l'Etat depuis 2014. De plus, le choix de ne pas augmenter les tarifs des activités fait stagner le produit de celles-ci.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 6 %. C'est à surveiller sous peine de subir un effet ciseaux qui serait préjudiciable pour les finances communales. Sont ensuite abordées les dépenses de personnel qui augmentent, cela s'explique par le fait que la commune ne fait que rarement appel aux prestataires extérieurs et préfère traiter en direct de nombreux travaux.

Enfin, en ce qui concerne la dette de la commune, elle nécessite un remboursement en capital évalué à 90 000 € par an. La ville a actuellement peu d'emprunts et sa capacité de désendettement est propice. Dans le cadre du projet de la salle de sport, un emprunt d'un peu moins de 2 millions d'euros sera nécessaire (emprunt sur 40 ans au taux du livret A + 6 % (1,1 %) soit quasiment un taux fixe).

Sur les dépenses d'investissement, elles sont évaluées à hauteur de 900 000 €, notamment en raison du retard pris par l'entreprise chargée de réaliser les travaux d'accessibilité de l'école Joliot-Curie s'expliquant par les difficultés d'approvisionnement en matériaux. Il est également question de reprendre les travaux d'amélioration de l'éclairage public sur la départementale 917 qui avaient été reportés en raison des travaux d'assainissement réalisés actuellement par la CALL. À cela s'ajoutent de nombreuses interventions sur les bâtiments communaux suite aux deux tempêtes récentes.

Concernant la salle de sports, le chantier pourrait démarrer dans le milieu de cette année. Le coût total de cet équipement s'élève à 5 millions d'euros HT, sur ce montant, 3 millions d'euros sont assurés en termes de subvention, 2 subventions étant encore en attente de réponse. *Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, M. le Maire espère fortement que 300 000 € supplémentaires seront accordés à ce projet.*

M. CAMPEL déplore une nouvelle hausse de la masse salariale en 2021 et remarque que celle-ci est continue depuis 2014. Il conviendrait selon lui de former les employés de la commune et ainsi les faire travailler directement car il fait le constat que de nombreuses entreprises interviennent sur la commune. M. le Maire conteste cette analyse en montrant l'absence de recours à des entreprises sur les tâches dévolues aux services techniques. Concernant la remarque sur l'absence de travail des agents communaux, il déclare qu'il en fera un retour directement au personnel communal. Il explique quand même que, par exemple, des travaux d'élagage nécessitent une technicité particulière et que les récentes

tempêtes auront un impact certain sur les finances communales. De même, en ce qui concerne la balayeuse, le choix a été fait de passer par un prestataire, la balayeuse communale étant en fin de vie et nécessitant des dépenses de réparation de plus en plus importantes. Enfin, il signale la montée en compétence des animateurs communaux qui accompagnent les enfants dans un souci constant de qualité.

Sur le dossier salle de sports, M. Campel constate une nouvelle augmentation des coûts et craint fort que cela continue en raison de la crise liée à la guerre en Ukraine qui risque fort d'impacter les prix des matériaux. M. le Maire rappelle qu'il a toujours présenté les choses en toute transparence et honnêteté. Il souhaite que l'impact de ces augmentations soit le plus minime possible et espère vivement l'attribution de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Révision de l'attribution de compensation de la C.A.L.L de Lens-Liévin



Suite à l'adoption des nouvelles modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire telles que définies dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal de la CALL, une correction des attributions de compensation des communes a été entérinée afin d'assurer une neutralité territoriale des sommes dont bénéficient les communes au regard des nouveaux critères de cette dotation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- D'approuver le principe de la révision libre des attributions de compensation ;
- Décide d'adopter le montant de l'Attribution de Compensation de la commune pour l'année 2022 soit 198 481,16 € en fonctionnement ;



Adhésion à l'association Droit de Cité

Le Conseil Municipal à la majorité décide de renouveler pour l'année 2022 l'adhésion à l'association Droit de Cité, pour un coût de 3 903,30 €.

L'association propose deux spectacles sur la Commune : Le festival Les enchanteurs prévu en juin et Tiot Loupiot dans le cadre de la semaine de la parentalité. Ces spectacles ne sont pas gratuits mais l'adhésion permet de bénéficier des subventions de la D.R.A.C.

M. CAMPEL signale qu'il est toujours dans l'attente du bilan annuel qu'il avait réclamé l'année dernière.

M. le Maire demande à M. DANCOISNE de veiller à cette demande.

Votes pour : 18 Abstentions : 6

Indemnité d'éviction - Cession de la parcelle de terrain communal Section A01



Considérant le projet de construction d'une salle de sport à énergie positive et l'aménagement d'un éco-quartier dont les emprises sont situées sur un terrain cadastré section AO 1, il est décidé à la majorité (moins la voix de Mme DUPAYAGE qui ne prend pas part à la délibération) de procéder à l'indemnisation de l'exploitant agricole, locataire de la parcelle de terrain cadastrée section AO 1 pour une superficie de 8 741 mètres carrés à hauteur de 2,50 € le mètre carré (soit 8 741 X 2.50 = 21 852,50 €).

M. BIDAULT intervient en demandant si les prochaines évictions seront négociées à hauteur de 2,50 € le mètre carré car par le passé, certaines ont été négociées à 0,80 € le mètre carré. M. le Maire lui répond que cela se négocie et qu'il n'y a pas de tarif maximum mais qu'il serait bien que cela n'augmente pas encore. M. Kusnerek souhaite connaître les modalités de fixation de cette indemnité. Il lui est répondu que cela tient compte des remarques de la FDSEA et des échanges de terre possibles ou pas.

Pour : 17 Abstention : 6



Gratification médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une gratification à M. Christophe FONTAINE, Adjoint Technique Principal Territorial suite à l'obtention de la Médaille Régionale Départementale et Communale échelon vermeil pour 30 ans de services à la commune.



Mise en place d'un Compte Epargne Temps

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 23 février 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le Compte Epargne Temps au profit des agents communaux.

Reprise des concessions abandonnées au cimetière

Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité M. le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise des concessions abandonnées dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur. Environ 140 concessions sont concernées, dont les reprises se feront par étape.

M. le Maire tient à rassurer en précisant que les annaysiens ne seront pas obligés de se faire inhumer ailleurs que sur la commune. Il termine en indiquant que ces procédures auront un coût et que la loi vient de changer et les délais de constat vont être réduits à 1 an au lieu de 3 ans.



Ré-affiliation au Club Olympe

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide le renouvellement de l'adhésion pour 2022 au Club Olympe CDOS 62 à hauteur de 500 € qui permet à la commune de bénéficier d'une dynamique de réseau sur le territoire du Pas-de-Calais. Un accompagnement personnalisé est proposé à la commune sur les dispositifs en lien avec le sport et l'Olympisme. De surcroît, un ensemble de ressources pédagogiques, d'éléments de communication ou d'ingénierie est mis à la disposition des services communaux.

Dénomination des rues-Quartier du Bois des Mottes

Le Conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur la dénomination des rues et résidences du Quartier du Bois des Mottes proposée par Mme MOREN et les associations de mémoire. Les noms retenus sont : Nestor Calonne, Joséphine Baker, Rosa Parks, Suzanne Noel, Frida Khalo, Roger Hayam, Carolus Pauwels, Lucie Aubrac, Matha Desrumaux, Emilienne Mopty, Julien Lauprêtre et Anna Guérin.

M. CAMPEL remarque favorablement que des noms de femmes apparaissent en majorité mais regrette de n'avoir pas été associé au travail de recherche et de proposition. Il ajoute que des noms de figures annaysiennes plutôt que des personnalités déjà connues auraient également pu être proposées comme par exemple les noms d'anciens Maires. Mme MOREN lui répond que ce travail de proposition a été préparé en étroite collaboration avec les associations de la commune. Il est pris acte de la demande de M. CAMPEL pour être associé à la démarche.



Cession d'une parcelle de terrain communal cadastrée Section AC 1051

Le Conseil Municipal décide à la majorité (moins la voix de Madame SOLTYS qui ne participe pas à la délibération) la cession de la parcelle de terrain communal cadastrée section AB 1051 à M. et Mme SOLTYS selon l'estimation du service des Domaines, tous les frais inhérents à cette cession étant à la charge des acquéreurs.

M. KUSNIREK regrette que les annaysiens n'aient pas été informés de cette vente. Il suspecte la Ville de favoritisme pour les cessions de terrain et anciennes parts de marais. M. le Maire condamne ces propos non fondés et rappelle la parfaite transparence lors de toute cession. Dans le cas présent, il indique que les acquéreurs louent cette parcelle de terrain depuis de nombreuses années et qu'ils bénéficient comme à chaque fois dans pareil cas d'un droit de préemption.

M. CAMPEL sollicite le report de cette délibération en raison d'une possible erreur de situation sur le document du service des Domaines en ce qui concerne le nom du lieu-dit qui indique « Le chemin des Postes ». M. DUFOUR fait la remarque qu'il n'est pas rare que le cadastre comporte parfois sur certains plans des noms de lieu-dit qui ne correspondent pas forcément à l'endroit où ils sont réellement situés. M. le Maire propose de passer la délibération au vote pour ne pas pénaliser les demandeurs.

Pour : 17 Abstention : 6

Renouvellement d'adhésion à l'association des chemins du Nord-Pas-de-Calais-Picardie



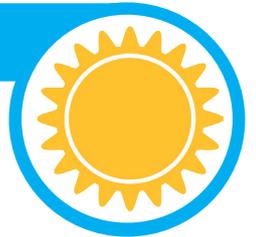
Le Conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur l'adhésion de la commune à l'association Chemins du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, le coût de l'adhésion étant fixé à 50 €. L'association a pour objet d'aider la commune pour restaurer, reconquérir les chemins ruraux et/ou voies communales et des surfaces de délaissés adjacentes, par le biais de plantations de haies, d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, pose de jalons, ajout d'hôtels d'insectes et de nichoirs, travaux d'investissement liés à la création ou à la restauration d'une mare.

Service commun de la transition durable et d'aide aux communes : Convention avec la C.A.L.L



Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposé par la CALL pour une durée de 3 ans. Ce service permettra à la commune de bénéficier de moyens nécessaires à l'accompagnement de projets ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics et d'aider la commune dans la réalisation de ses projets de développement. La dépense prévisible est de l'ordre de 3 062,42 €

Renouvellement du contrat « colonies de vacances » avec la Caisse d'allocations familiales d'Arras



Le Conseil municipal valide à l'unanimité le séjour en colonie de vacances prévu à Hendaye du 22 juillet au 1er août 2022 pour 30 jeunes âgés de 8 à 18 ans et fixe les participations des familles selon un barème défini par la CAF.

Constitution d'un groupement de commandes pour la détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages de réseaux



Il est décidé à l'unanimité de participer au groupement de commandes mis en place par la CALL pour la détection, la géolocalisation et le géoréférencement des ouvrages et réseaux qui est une obligation réglementaire. Une première étape a déjà été réalisée mais il faut poursuivre notamment pour référencer les feux tricolores et les espaces communaux relevant du domaine privé communal (écoles par exemple).

Constitution d'un groupement de commandes portant sur la formation relative aux A.I.P.R et passage des attestations de compétence



Il est décidé à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CALL portant sur la formation des agents relative aux autorisations d'intervention à proximité des réseaux. Cette formation est obligatoire et est valable 5 ans.

Adhésion à l'association « 30 millions d'amis » dans le cadre d'une campagne de stérilisation des chats errants



Au vu de la prolifération des chats errants, il est décidé à l'unanimité de s'engager dans une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune et d'adhérer à la Fondation « 30 millions d'amis » moyennant le versement d'une adhésion fixée à 700 €. La fondation s'engage de son côté à participer aux dépenses à hauteur de 700 € également. *M. KUSNIREK demande qui sera volontaire pour participer à cette opération et quelle communication sera faite de cette affaire. M. le Maire lui répond que des volontaires bénévoles se sont déjà fait connaître et que le journal municipal et d'autres moyens de communication seront utilisés. Il précise qu'une vingtaine de chats seront concernés et que du petit matériel sera à acquérir.*



Opération Jeunes en ville

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le recrutement de 24 jeunes annaysiens susceptibles de travailler cet été dans le cadre des « jobs d'été ». Ces jeunes seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au premier grade de catégorie C (indice 367) à raison de 35 heures.

Demande de subvention au titre des amendes des amendes de police

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police afin de sécuriser la traversée des piétons devant l'école Curie et le passage piéton situé au niveau du carrefour de la concurrence. La subvention sollicitée est plafonnée à hauteur de 15 000 €



Protection sociale complémentaire/volet prévoyance : Adhésion à la convention de participation du centre de gestion

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais, à compter du 1er janvier 2022, pour une durée de 6 ans, ceci dans le but de garantir les ressources des agents communaux en cas de maladie, décès ou invalidité. Il est décidé de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance à hauteur de 5 € brut par agent.

Vœu en faveur de la paix

Suite aux évènements survenus en Ukraine, Le Conseil municipal émet à la majorité un vœu en faveur de la paix. Le demande de modification de ce vœu émise par M. CAMPEL n'est pas retenue.

Pour : 18 Abstention : 6



Sujets divers évoqués

M. KUSNIREK souhaite connaître comment fonctionne le lieu d'accueil dans le cadre des violences conjugales. M. le Maire lui répond qu'une convention a été signée avec l'association «Brisons les silences, osons» afin de régler les modalités d'occupation des salles communales et qu'un représentant annaysien de cette association est identifié.

Il précise qu'il n'a reçu aucune demande depuis la signature de cette convention.

M. KUSNIREK signale qu'une locataire de Maisons et Cité rencontre des problèmes d'affaissement dans son jardin. Mme SOLTYS lui répond qu'elle s'est déjà rendue sur place et qu'un rapport est en cours ainsi qu'une interpellation des services de Maisons et Cité.

Mme CORTES demande la parole pour indiquer qu'elle se désolidarise des commentaires tenus par M. KUSNIREK dans le cadre de la délibération n° 11 ayant pour objet la cession d'un terrain communal à M. et Mme SOLTYS.

Les élus de notre groupe souhaitent afficher leur solidarité envers les personnels communaux : les animateurs ont manifesté pour leur statut et leur rémunération ; les agents ont été appelés à revendiquer pour l'augmentation du point d'indice afin de rattraper les hausses de leurs dépenses courantes. Rappelons que le point d'indice dans la fonction publique est gelé depuis 2010 et que le gouvernement avait annoncé fin 2021 qu'il ne serait pas revalorisé. Nous les soutenons dans leurs luttes contre la vie chère et pour des rémunérations qui tiennent davantage compte de leur technicité. Nous voulons également les remercier de leur action au quotidien pour la ville et les annaysiens :

- Efficacité et engagement pour les interventions suite aux dégâts des deux tempêtes avec intervention d'une entreprise au vu de l'urgence et des risques : ce sont eux qui gèrent les interventions extérieures dont ils ont besoin !
- Qualité et compétence pour le projet de réaménagement de la place, comme celui de la rue piétonne face à La Poste
- Prise en charge du réaménagement des stationnements et régulation de la vitesse dans la rue Potier.

C'est aussi l'occasion de souligner leur engagement et leur professionnalisme dans l'accueil des enfants et des jeunes, dans les actions de solidarité et l'accompagnement des aînés durant ces périodes de restriction sanitaire.

C'est aussi l'occasion de rappeler qu'ils ont maintenu la qualité de l'accueil en mairie, au CCAS pour tous les annaysiens.

C'est aussi l'occasion de rappeler que les agents du service d'entretien restauration ont maintenu les locaux collectifs dans d'excellentes conditions sanitaires.

Ces tout derniers temps, nous remarquons une nette reprise des activités associatives et collectives : l'exposition de Mémoire et Racines, les activités en direction des aînés, une semaine olympique, les parcours du cœur, la route du Louvre qui traversera notre village, le village sport du 5 juin au marais.

Ce dernier projet se construit avec les associations sportives de la commune et quelques partenaires. Cette journée de SPORT NATURE permettra aux annaysiens, grands et petits la découverte des nombreuses activités tout au long de cette journée.

Ces évènements sont des signes, nous le souhaitons, d'un retour à la normale que chacun attend, même s'il nous faut continuer d'observer les gestes barrières !

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

En 2021 la majorité nous assurait que les dépenses de personnel seraient stables. Pour 2022 elles ont augmentées de 5%. Depuis 2014, cela représente une augmentation de 15% de la masse salariale. Dans le même temps l'appel à des entreprises extérieures pour effectuer des travaux et activités générales ne cesse de croître. La logique de cela nous échappe un peu. Le suivi et l'amélioration du cadre de vie dans le village en souffre nécessairement. Même l'étang semble abandonné. Favoriser l'emploi s'entend que si se développe une politique de formation du personnel pour assurer une vraie qualité de service vers les habitants. Pour la salle des sports un emprunt de 1 975 000€ sur une durée de 40 ans au taux du livret A plus 0.6% est prévu Le plan de financement de la salle ayant été calculé l'année dernière, comment assurerons nous le paiement des surcoûts à venir du fait du conflit en Ukraine?

DIVERS

Future dénomination des rues au Quartier du bois CAMBLIN : aucune de nos propositions n'a été retenue en séance. Jamais invité à participer aux réunions, il est dommage de voir cela sur ce type de sujet rassembleur. Vœu en faveur de la paix : partisan de la paix dans le monde, notre groupe s'est abstenu suite à l'absence de prise en compte d'une modification du texte initial demandé en séance. Un peu de modestie, seulement 138 voix nous séparent.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir